

Artigueloutan

Bulletin municipal - Juillet 2018
www.artigueloutan.fr

N°21



"Artiguelou'trail"
Un succès pour cette 4^{ème} édition



le trail d'Artigueloutan bien parti pour durer avec désormais les plus petits mobilisés et entraînés pour ce rendez vous.

Le mot du Maire

Sommaire

- Page 2 - Etat civil - Divers - Mot du Maire
- Page 3 - Vie communale - Centre bourg
- Page 4 - Vie communale - Rénovations
- Page 5 - Finances communales - Comptes 2017
- Page 6 - Finances communales - Budget 2018
- Page 7 - Cartes règlementaires - PLUi - PPRI
- Page 8 - Social - Solidarité - Divers - Rythmes scolaires
- Page 9 - Retour sur images - Vie locale
- Page 10 - Retour sur images - Vie locale
- Page 11 - Numéros utiles - Infos pratiques
- Page 12 - Agenda - Deuxième semestre 2018

Etat civil

Naissances :

Léni CASANAVE-LAULIVE, le 18 mars
Anais LAMAS, le 30 mai

Décès :

Alfred LANNE-PETIT, le 28 avril
Gérard CAZENAVE, le 26 mai

Les réunions du Conseil

le 24 janvier, le 7 février, le 28 février, le 21 mars, le 4 avril, le 23 mai, le 27 juin

Signalétique



Une signalétique restaurée et mise à jour avec la création des commerces et le déplacement de l'agence postale communale.

Le site



Smartphones
et tablettes

Le site de la commune "www.artigueloutan.fr" une autre façon d'être informé en temps réel sur les informations municipales et de l'agglomération, les animations communales, les différentes sections du Foyer rural, les associations sportives et culturelles, les démarches en ligne, les professionnels de santé, les artisans et agriculteurs installés sur la commune.



Le mot du Maire

Mais où est « le joli mois de mai » ? Le temps des cerises ?

Les préoccupations liées à la météo désespérante de ce printemps 2018 sont de toutes les conversations que l'on soit agriculteur ou pas, directement impacté dans ses activités ou simplement démoralisé par la grisaille et l'humidité ambiantes.

Nous n'avons pas subi de graves inondations comme chez nos voisins en Béarn, mais la crainte est bien présente et la vigilance s'impose.

L'actualité de notre commune pour cet été, s'il arrive, sera également centré sur les inondations, sur le papier seulement, (je l'espère) puisque nous accueillerons le commissaire enquêteur, Mr Yvon Foucaud, chargé de réaliser l'enquête publique préalable à la révision de notre plan de prévention des risques d'inondations (PPRI).

A partir du 3 juillet et jusqu'au 2 août, Mr Foucaud recevra vos observations puis rédigera son rapport qui sera remis à l'Etat. Il s'agit là d'une étape essentielle durant laquelle le recueil des remarques des habitants et leur analyse par une personnalité extérieure, objective et assermentée permettra à l'Etat de valider ou modifier son projet.

Par délibération du 7 février 2018, le Conseil municipal d'Artigueloutan a approuvé le projet de révision du PPRI avec quelques réserves ; vous trouverez l'intégralité de la délibération dans ce bulletin.

Le plan local d'urbanisme intercommunal entre dans une phase de concertation concrète, à l'issue de laquelle chaque commune de l'agglomération devra établir son zonage, dans le respect des orientations dégagées par la communauté et dans le respect des lois en vigueur.

Les travaux d'aménagement du centre bourg vont débuter cet automne ainsi que les travaux de rénovation des salles municipales, deux projets importants pour la vie communale.

Dans l'attente, souhaitons-nous un bel été, au sec, au bord de l'Ousse, avec de belles promenades dans la commune.

Michèle Laban-Winograd

Centre bourg

A partir de l'étude globale menée en 2016/2017, qui a défini les orientations générales et produit une estimation des coûts, des choix d'aménagements prioritaires ont été dégagés par le Conseil municipal.

Au vu des subventions accordées, un deuxième tri a été effectué. Ainsi deux phases de travaux rythmeront les réalisations en 2018 et 2019.

2018

poursuite de l'aménagement de la Rue de la Mairie avec la réalisation de « l'écluse » et amélioration des cheminements piétons Place des Platanes.

2019

aménagement de trottoirs, Rue de la Mairie, entrée Est, jusqu'à la rue des Pêcheurs.

2018



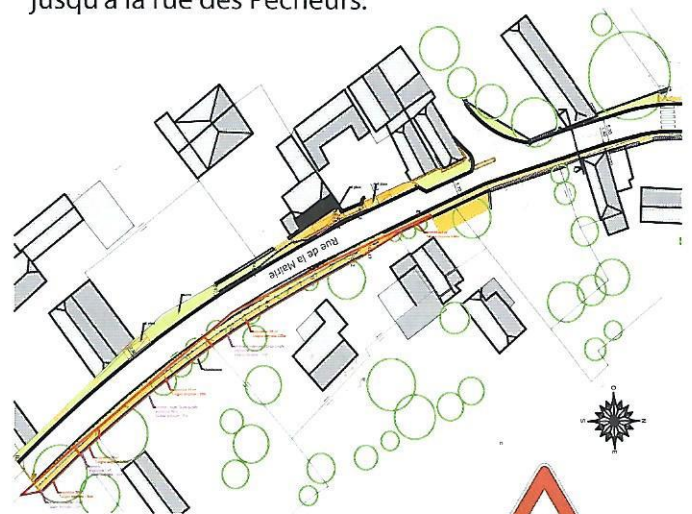
Ces deux phases représentent un budget estimé à 292 815 € TTC, dont 158 415 € TTC en 2018. L'appel d'offre lancé en juin nous donnera une enveloppe certaine.

La place devant l'Eglise restera à aménager. Cette décision a été prise pour des raisons budgétaires mais également pour tenir compte du projet de réalisation d'un réseau de gaz alimenté par la future unité de méthanisation agricole implantée à Nousty.

En effet, le réseau de distribution projeté desservira les habitations situées Rue des Pêcheurs, une partie de la Rue de la Mairie puis la Rue de l'Eglise afin de raccorder l'ensemble au poste GRDF situé à la Résidence du Stade.

De même, dans la perspective de la construction de l'unité de méthanisation agricole porté par l'association Methagri Pau-Est à Artigueloutan, GRDF va anticiper et débiter la construction du réseau de distribution situé Côte de la Fontaine et Place des Platanes.

Ces travaux vont débiter en juin afin de nous permettre de réaliser nos aménagements avant la fin de l'année.



2019



Boîte à lire

Dans le cadre de ses actions culturelles, la communauté d'agglomération a installé dans toutes les communes des boîtes à lire.

Le concept des « Boîtes à lire » ou armoire à livres, repose sur l'idée d'une culture partagée à destination des habitants d'un quartier sans contrainte d'horaire, d'abonnement, de délai de restitution.

Son principe est simple puisque l'utilisateur choisit un ouvrage, l'emporte et le lit... Il peut même y déposer des livres qu'il souhaite partager.

Même s'il n'est pas obligatoire de restituer ensuite les livres empruntés, c'est en revanche fortement conseillé afin de les faire voyager auprès d'un maximum de personnes.



Plantations

une belle allée d'arbres plantée au stade



Un début d'aménagement dans notre pré avec la plantation d'un verger : deux cerisiers, deux pruniers, un pommier et un châtaigner pour cueillir des fruits en toute saison.

Vie Communale

Rénovation des Salles communales



Porté par l'impératif de mise en accessibilité des établissements ouverts au public, le projet de rénovation des salles municipales est aujourd'hui finalisé. L'étude a été confiée à Alain Guilhemjouan, collaborateur architecte.

Ces travaux comprendront

- Réfection des toitures : porche de la salle de sport, toitures Grande Ourse et Petite Ourse, verrière de la salle de sport.
Aménagements intérieurs : sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, nouvel agencement de la cuisine et des vestiaires.
- Rénovation électrique, chauffage et luminaires
- Isolation thermique

Nous avons déterminé trois phases de travaux réparties sur trois années.

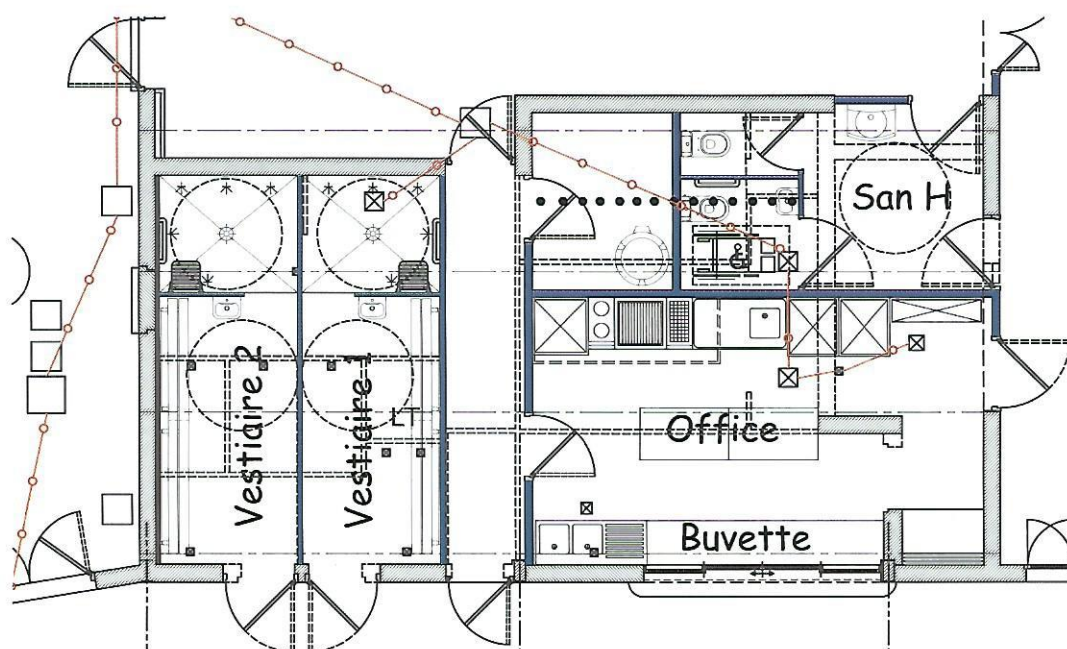
2018, nous débuterons par les travaux de rénovation des toitures qui sont urgents au regard des infiltrations constatées, des sanitaires seront aménagés dans le local actuel du Comité des Fêtes et un nouvel espace de rangement à leur usage sera prévu.

2019, nous prévoyons de restructurer l'intérieur des salles municipales

2020, les travaux de rénovation thermique pourront être réalisés.

L'ensemble de cette opération est estimé à 186 838€€ HT ; nous pourrions bénéficier des subventions de l'Etat et du Département dans une proportion de 50%.

L'appel d'offre lancé fin juin 2018 nous permettra d'obtenir le coût réel et d'adapter nos prévisions.



Ces travaux seront réalisés dans le souci de gêner le moins possible les activités des associations.

Dans cet esprit, un calendrier précis sera réfléchi avec le concours des responsables.

Finances communales

Compte de résultat 2017 et budget 2018

Compte administratif 2017

La clôture des comptes fait apparaître un excédent de 56 510 € qui sera reporté au budget 2018.

Les principales réalisations de l'année 2017 :

Travaux école : accessibilité et aménagement classe : 29 441,63 €

Travaux agence postale : 10 612 €

Travaux dépôt communal : 3 965 €

Voirie communale : 19 149 €

Voirie TOTAL : 101 698 €

Réseaux électriques : 10 896 €

Etude centre bourg : 17 603 €

Etude salle polyvalente : 2 370 €

Achat véhicule : 4 790 €

Matériel divers : 4 476 €

EPFL, rachat maison : 30 630 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges générales	75 785 €
Charges transférées	14 839 €
Charges personnel	246 366 €
Gestion courante	54 496 €
Charges financières	6 123 €
Dépenses imprévues	3 000 €

TOTAL DÉPENSES RÉELLES 400 609 €

Virement à l'investissement 212 116 €

TOTAL DÉPENSES 612 725 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges	6 593 €
Produits des services	46 500 €
Impôts et taxes	298 648 €
Dotations, subventions	107 191 €
Produits de gestion courante	24 680 €
Produits exceptionnels	72 603 €

TOTAL RECETTES RÉELLES 556 215 €

Excédent 2017 56 510 €

TOTAL RECETTES 612 725 €

Le budget 2018 est élaboré sans nouvelle hausse des taxes locales

A ce jour, nous restons dans la plus totale ignorance quant au nombre de foyers exonérés d'une partie de la taxe d'habitation ainsi que de la compensation par l'Etat.

Quelques économies sont à noter dans ce budget :

les charges de personnel en baisse légère en raison du départ à la retraite de Michèle Naffréchoux, les charges de gestion courante avec une participation moindre de la commune aux dépenses de personnel du Centre de loisirs, compte tenu du départ volontaire d'une animatrice en cours de contrat.

Nous avons souhaité maintenir les emplois d'été cette année encore : Hugo Delos, Samantha Duveilliers et Lou Postel, auront la possibilité de se rendre utiles et de gagner quelques euros.



Le loyer de la nouvelle agence postale qui atteint la somme de 340 € (charges comprise) constitue une charge supplémentaire ; nous souhaitons, à court terme, que la commune se porte acquéreur de ce local.

Au titre des recettes

La dotation forfaitaire allouée par l'Etat est encore en baisse de 4 341 € ce qui, depuis 2014, représente un manque de 30 520 €.

Nous avons loué l'ancien local de l'agence postale au Relais Assistantes Maternelles depuis le 23 avril 2018, occupé une fois par semaine pour un regroupement d'assistantes maternelles du secteur, le loyer s'élève à 1 600 € annuels, conformément au tarif pratiqué par les communes qui accueillent cette activité.

Nous allons mettre en vente un terrain à bâtir afin de financer nos investissements (parcelle jouxtant l'école) : la somme de 72 603€ inscrite au budget correspond à ce projet.



Finances communales

Dépenses - Recettes - Investissement



DÉPENSES D' INVESTISSEMENT		RECETTES D' INVESTISSEMENT	
Centre bourg	158 415 €	Virement	212 116 €
Bâtiments	169 190 €	FCTVA	32 160 €
Voirie et Réseaux	76 532 €	Taxe d'aménagement	15 000 €
Matériels	14 525 €	Subventions	167 709 €
Emprunts	75 778 €	Emprunt	67 455 €
TOTAL DÉPENSES	494 440 €	TOTAL RECETTES	494 440 €

En investissement, le programme 2018 prévoit la réalisation des projets sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années

L'aménagement du centre bourg

Nous pourrions réaliser cette année une première tranche de travaux pour un montant de 158 415 € TTC, frais d'étude et d'honoraires inclus ; Nous avons été retardé par les décisions d'octroi de subvention qui se sont fait attendre ou qui n'étaient pas à la hauteur de nos espérances.

La rénovation de la salle polyvalente et des salles de réunions

Estimé à près de 200 000 €, une première phase de travaux sera réalisée en 2018 pour un montant de 73 000 € TTC.

L'aménagement des locaux destinés à accueillir un bar brasserie, estimé à 64 000 €, reste très incertain encore à ce jour ; nous sommes dans l'attente des notifications des aides demandées.

Nous avons fait l'acquisition d'un fourgon, indispensable aux services techniques, pour un montant de 5 125 €.



La rénovation de l'éclairage du stade, réalisé cette année pour un coût de 23 000 € sera financé par emprunt auprès du SDEPA en 2019.

Nous prévoyons d'installer un colombarium et un jardin du souvenir au cimetière pour un coût de 10 560 € ; dans l'objectif de répondre aux normes d'accessibilité, la reprise des allées existantes est à l'étude et pourrait être réalisé dans le cadre du programme voirie 2018.

Voirie

D'un montant de 24 000 € TTC, le programme 2018 prévoit l'entretien de nombreuses voies communales et la réalisation d'un trottoir Rue du Ruisseau afin de compléter la réalisation d'un quai de bus implanté par le SMTU (Syndicat Mixte des Transports Urbains).



La réfection d'une partie du toit de l'Eglise est prévue pour un montant de 2 700 €



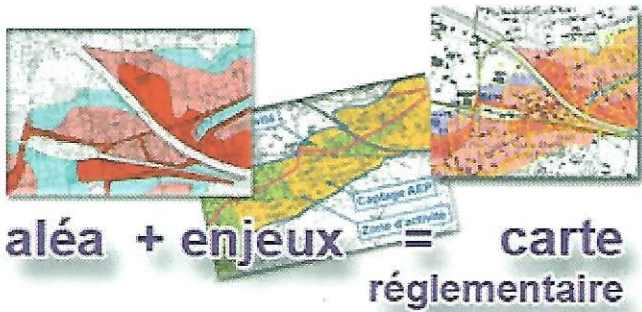
En recettes

La somme de 67 455 € correspond à un emprunt d'équilibre que nous devrions souscrire si tous ces projets étaient terminés en 2018. Ce qui est peu probable ...

Encore beaucoup d'incertitudes pour ce budget 2018, en raison des décisions tardives qui concernent l'octroi des aides demandées et sans lesquelles nous ne pouvons engager de travaux.

Cartes réglementaires

Plan de Prévention des Risques Inondations - PLU



Après quatre années d'instruction, le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) arrêté par l'Etat sera soumis à enquête publique du 3 juillet au 2 août 2018.

Chaque foyer a été informé des modalités de cette enquête

Nous vous invitons à exprimer vos remarques, observations, contestations ou suggestions auprès de Mr Foucaud, Commissaire enquêteur.

Par délibération du 7 février 2018, le Conseil municipal s'est attaché à souligner les enjeux communaux et communautaires à travers le zonage qui englobera les propriétés publiques.

Nous avons tenu également à soulever le problème du bâti ancien de la commune, fermes, anciens moulins, ancien presbytère.

- Considérant les inondations du 24/25 janvier 2014
- Considérant les études menées dans le cadre de la procédure de révision du PPRI
- Considérant les nombreux échanges entre l'Etat et la commune

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le PPRI tel que présenté, sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

L'emprise de la zone rouge ne se justifie pas sur de nombreuses parcelles, parcelles ZD 104 et 154, ZD 49 et 50, ZD 21 .

La caractérisation d'un aléa faible sur ces zones destinées à l'urbanisation, devrait conduire à modifier le zonage réglementaire.

Le règlement de la zone verte, appliqué à ces secteurs, permettrait une constructibilité limitée couplée à des exigences en matière de construction et serait de nature à limiter les risques pour les personnes et les biens.

L'emprise de la zone rouge ne se justifie pas sur le bâti ancien, situé rive droite de l'Ousse : il s'agit d'une ferme (Campaa), d'un moulin et ancienne boulangerie (Courrèges), d'un ancien moulin et scierie (Laban), de la maison Arrieu, de l'ancien presbytère (Daum), d'un ancien moulin et scierie (Pocq) et d'un ancien moulin (Hourcade).

Ces propriétés n'ont pas été victimes de l'inondation du 24 janvier et l'aléa qui les caractérise, aux termes de l'étude menée, est un aléa faible.

Ces propriétés bâties anciennes, situées en dehors du tissu urbain constitué, dans un environnement naturel et agricole, non constructible dans le PLU actuel,

n'ont donc pas vocation à s'agrandir ou entraîner un développement de l'habitat à proximité.

Il s'agit, pour ces propriétés, de permettre les changements de destination, les activités nouvelles, il s'agit de permettre leur vente ou leur location, il s'agit de maintenir la vie de ce bâti et la préservation du patrimoine remarquable que constituent notamment les moulins à eau.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le PPRI tel que présenté sous réserve de la prise en compte des observations citées ci-dessus.

PLUi

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communal constitue l'autre volet de l'aménagement de notre espace communal et communautaire, pour les dix prochaines années.

Forte de 31 communes, la Communauté d'agglomération doit promouvoir la solidarité nécessaire entre toutes, veiller à un développement harmonieux de notre espace commun en répartissant les zones d'habitat, de développement économique et commercial, les infrastructures tout en protégeant l'environnement et les espaces naturels et agricoles.

La concertation avec les habitants est ouverte, des réunions publiques sont organisées dans toute l'agglomération, les élus sont mobilisés autour de ces enjeux qui doivent se traduire dans ce futur document.

N'hésitez pas à vous exprimer et nous solliciter.

Autorisations d'Urbanisme

Vous souhaitez obtenir des renseignements sur les droits d'utilisation de vos terrains ?

Vous avez un projet de construction, d'amélioration ou d'extension de votre bien immobilier ?

Les services de l'urbanisme de la Ville de Pau et de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn Pyrénées reçoivent :

- par accueil téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h au **05 59 80 74 81**

- par courriel, pour demande de renseignements ou rendez-vous. Une réponse vous sera adressée sous 48 heures.

Courriel : urbaest@agglo-pau.fr

- par échange avec un instructeur : sur prise de rendez-vous du lundi au vendredi

Pour faciliter l'examen de votre demande, merci de laisser vos coordonnées (courriel, téléphone) ainsi que les caractéristiques principales de votre projet (commune, adresse).

Pour un premier contact veuillez vous adresser à la mairie concernée.

Solidarité - Divers - Rythmes scolaires

Relais assistantes maternelles et parents

Le Relais des Berges du Gave, auquel nous adhérons depuis 2011, a investi ses nouveaux locaux à Pau.

41, avenue du Colonel Gloxin - Tél. 05 59 06 66 00

Ce lieu d'accueil est ouvert du lundi au samedi de 9h à 13h et de 13h30 à 18h, fermé le mercredi après-midi.

Des locaux annexes par secteur accueillent les usagers une fois par semaine :

- Le lundi matin à Artigueloutan de 9h30 à 11h30
- Le mardi matin à Bizanos et Gan de 9h30 à 11h30
- Le jeudi matin à Pau et à Gan

Les principales missions et actions du Relais

Mission d'information au bénéfice des parents

Recherche mode d'accueil, statut employeur...

Mission de professionnalisation des assistantes maternelles

Animations, ateliers d'éveil au bénéfice des tout petits



Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion (SDSEI)

Le Conseil départemental a modifié sensiblement l'organisation et l'exercice de sa compétence principale, l'Aide Sociale.

Les 11 Maisons de la Solidarité départementale (MSD) sont remplacées par 7 SDSEI.

Autrefois rattachée à la MSD de Nay, notre commune dépend désormais du SDSEI Pau-Febus, situé au

**31, avenue du Général Leclerc à Pau
Tél. 05 59 02 60 95**

De nouveaux services à Artigueloutan

du Bien être au Bien vivre ...

Arrêt du tabac, gestion du poids, douleurs chroniques, insomnies, anxiétés, phobies ...

Le Docteur Catherine HENRI, Hypnothérapeute vous accueille à son domicile,
Rue de la Licorne, 2 clos du Verger - Tél. 06 33 31 74 08
Site web : henricatherine-hypnose.com

Réflexologie de Bien-être

Pascale de Corbier s'est installée dans les locaux de nos infirmiers à la Résidence du Stade et vous accueille sur rendez- vous au 06 41 20 24 41

8 - www.artigueloutan.fr

Modification des rythmes scolaires

À partir de la rentrée 2018, les rythmes scolaires seront à nouveau modifiés.

Le Conseil d'école s'est prononcé le 7 février 2018 pour le retour à la semaine des quatre jours.

Un sondage effectué auprès des parents d'élèves a permis de mesurer les attentes :

- 31,5% se sont prononcés en faveur du maintien des rythmes actuels
- 65,7% souhaitent le retour à quatre jours de classe
- 2,9% ne se sont pas exprimés.

Les membres du Conseil d'école ont décidé de suivre la large majorité qui s'est déclarée favorable à la semaine des quatre jours.

En conséquence, les nouveaux horaires d'ouverture de l'école seront les suivants : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30.

Les activités périscolaires cesseront, les enfants seront accueillis de 16h30 à 18h30 en garderie.

Les horaires de garderie du matin restent inchangés : 7h30 à 8h30.

Le Centre de loisirs sera à même d'accueillir les enfants toute la journée du mercredi au sein de l'école.

Bilan des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Globalement, avec l'expérience de cinq années, nous estimons que les activités périscolaires telles que nous les avons organisées à Artigueloutan ont été positives. En collaboration avec le Centre de loisirs, nous avons créé trois emplois à temps complet pour des jeunes filles qui ont bénéficié d'une formation tout au long de la durée de leur contrat.

Des intervenants professionnels, en musique, théâtre, cirque ou encore graphisme ont permis aux enfants de découvrir de nouvelles formes d'expression.



Les associations communales, Football Club de la Vallée de l'Ousse, Tennis club, Zumba ont été de précieux supports d'activités.

Les employées municipales ont eu à cœur de s'investir dans de nouvelles tâches ; le Centre de loisirs, par la mise à disposition de personnel et l'engagement de la directrice, Sandra Thomas, a été le moteur des activités périscolaires.

D'un point de vue financier, les aides de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales ont réduit le montant des dépenses qui s'est avéré lourd pour notre budget.

Nous avons pu maintenir la gratuité des TAP pour tous les enfants, respectant ainsi l'esprit de la loi.

La question de la fatigue des enfants reste au cœur des raisons qui motivent le changement des rythmes scolaires pour les parents et les enseignants. Même si ce point reste controversé, très généralement les communes ont, quant à elles, suivi les vœux des parents et des équipes éducatives.

Retour sur images

Vie locale



Le 27 janvier - Accueil des associations et du Foyer rural pour une galette autour du verre de l'amitié



Réception et repas des aînés le dimanche 28 janvier



Réception des nouveaux habitants, le dimanche 28 janvier



Installation par le SDEPA d'une borne de recharge pour les véhicules électrique à proximité du stade et des commerces



19 mai - Spectacle de fin d'année de l'association LIVIA - Zumba, Fitness 70 danseurs et danseuses et plus de 400 personnes présentent pour assister à la représentation

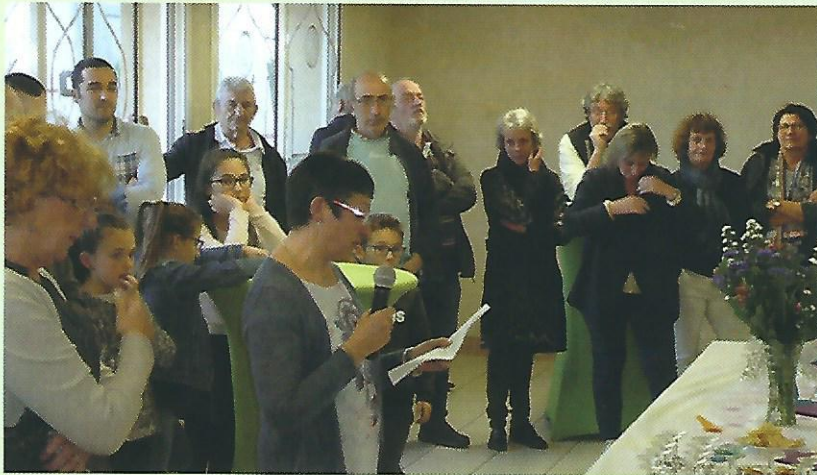


La Passem à Artigueloutan des chants béarnais en attendant le passage de la course et du relais Vendredi 25 mai



Retour sur images

Vie locale



Vendredi 30 mars, une soirée chargée d'émotion pour le départ à la retraite de Michèle Naffréchoux, après 29 années passées au secrétariat de notre commune, en présence de sa famille, d'amis, de nombreux élus et représentants des associations



Michèle Naffréchoux et Hubert Lassègues, Maire d'Artigueloutan de 1989 à 2001, qui l'avait recruté en 1989 comme secrétaire de mairie



Le Comité des fêtes 2018



Les 2 et 3 juin, exposition patchwork à la petite Ourse

Les 2 et 3 juin, vernissage et exposition peinture de la section ART'igueloutan du Foyer rural



Le 23 juin, "Fête de la musique", banda, chorales et musiciens du village ont régalé un public venu nombreux pour les applaudir



Merci à tous



Mairie

Tél. 05 59 81 70 01
e-mail : mairie-artigueloutan@laposte.net
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h00
mercredi : 08h30 -12h00
jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -17h00

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi après-midi
Tél. 05 59 14 64 38
Tri sélectif : le mardi après-midi
- 1 semaine sur 2 à partir du 9 janvier
Déchets verts* : le mardi matin,
*sauf en période hivernal : une fois par mois

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00
Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
- Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
Portage des repas : 06 04 49 62 89
CLIC (Centre Local d'information et de Coordination
géronologique) - Tél. 05 59 27 83 70
SDSEI (Service Départemental des Solidarités et de
l'Insertion) - Pau Agglo - Site Fébus
31, Avenue du Général Leclerc - 64000 PAU
Tél. 05 59 02 60 95
Association de soutien à la personne agée dépendante
(SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54
Emploi - Insertion
- Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
Assainissement - CDAPP - Tél. 05 59 80 82 52
Electricité - EDF - Dépannage - Tél. 09 72 67 50 64
France Télécom - 1013
Gendarmerie - 17 - Soumoulou - Tél. 05 59 16 08 43
SAMU - 15 - POMPIERS - 18

Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné
Capitaine de soirée - Transports de bagages non
accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

Infirmiers

Florence Michon - Thibaut Jourdanet
Tél. 06 46 16 64 25 - infirmierartig@gmail.com

Ostéopathe D.O.

Mélodie de Corbier - Tél. 06 02 66 89 79

Hypnothérapeute

Docteur Catherine HENRI - Tél. 06 33 31 74 08

Réflexologie de Bien être

Pascale de Corbier - Tél. 06 41 20 24 41

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 09 83 48 28 72
Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
Parents d'élèves : Christelle Coudroy - Tél. 06 83 48 18 73

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30
Timbres, courrier, colis, opérations financières...
Tél. 05 59 81 74 89

Tennis Club d'Artigueloutan

Jean-Pierre DARGET - Tél. 06 68 76 84 66 (Président)
Florence Afonso - Tél. 05 59 81 65 37 (Secrétaire)

Comité des fêtes

Robin Augustyn - Tél. 07 87 18 09 70

ACCA

Régis Fourcade - Tél. 05 59 32 82 77

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 06 40 71 59 22
Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89
Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73
Dominique Bruel - Tél. 05 59 81 89 03
Malika Ghernati - Tél. 06 48 29 92 82
Relais des Berges du Gave - 41, av. du Colonel Gloxin
64000 PAU - Tél. 05 59 06 66 00

Foyer rural

Président : Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13

Basket loisirs - Olivier Irigaray - Tél. 06 31 81 75 67
Volley - Alexandra Pocq - Tél. 06 81 92 43 61
Gym du dos - Odile Potiron - Tél. 05 59 81 87 88
Gymnastique tonique - Christèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Dessin enfants - Marie-Christine Galouye - Tél. 06 74 60 67 78
Dessin adultes - Alexandra Chatelain - Tél. 07 84 08 25 72
Bibliothèque - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00
Couture/Cuisine - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Patchwork - Christèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Espagnol - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00
Chorale - Marie-Madeleine Lageyre - Tél. 06 08 04 62 73

Autres activités et associations

Béarnais - Georges Pouban - Tél. 06 76 45 06 36
Anglais - Maryse Schnepf - Tél. 05 59 81 82 98
TED & TSA - Laban Anne Marie - Tél. 06 21 36 73 51
Méthagri Pau-Est - Georges Pouban - Tél. 06 76 45 06 36
Zumba - Association LIVIA - Amélie De Oliveira
Tél. 06 95 69 11 11

AMAP

Hélène Augustyn - Tél. 05 59 77 32 06

Agenda des animations

2^{ème} semestre 2018

Dimanche 1 juillet
Fête de l'école

A partir de 11h30, à l'école

Vendredi 6 juillet
Spectacle des Tchoupinous

A partir de 17h30, Salle des Sports

Samedi 15 et dimanche 16 septembre
Transhumance hivernale

A partir de 16h, sur le village, dimanche départ du troupeau

Samedi 22 septembre
Tournoi de foot

Au Stade d'Artigueloutan

Octobre
Fête des 10 ans de l'AMAP

Samedi 1 décembre
Spectacle "Comédie musicale"

Au profit du Téléthon 2018

Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 décembre
Téléthon 2018

Salle Grande Ourse

Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 décembre
Téléthon 2018

Commune centralisatrice 2018 - Sendets

*Retrouvez l'agenda en continu
et toutes les infos du village sur
www.artigueloutan.fr*

